



## COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 18 septembre 2024 à 10h

\* \* \* \*

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 18 septembre, le Conseil d'Administration, convoqué par lettre du 13/08/2024, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Catherine LEPAGE, Vice-Présidente du CCAS.

### **Étaient présents :**

Mme Anne-Catherine LEPAGE  
Monsieur Claude NAHOUM  
Madame Zinèbe HADDAOUI  
Madame Christine MARIN  
Madame Henriette ARRIVETS-MERIT  
Madame Nadine GARNIER  
Madame Nadia SENNOUR

### **Étaient représentés :**

Madame Cécile HELLE, Présidente du CCAS représentée par Mme Anne-Catherine LEPAGE

### **Étaient Excusés/Absents :**

Mme Martine BAREL  
Madame Martine CLAVEL  
Madame Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL

\* \* \* \*

La séance est ouverte à 10 heures par Mme Anne-Catherine LEPAGE, Vice-Présidente du CCAS.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17/07/2024**

Le compte rendu de la séance du 17/07/2024 est approuvé.

## RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES :

**2024-40 - ANIMATION TERRITORIALE DE PROXIMITÉ - ESP PLUR** - Arrêté de notification de subvention dans le cadre du projet d'intérêt général - éco responsabilité et citoyenneté - pour un montant de 4000 €.

**2024-41- ANIMATION TERRITORIALE DE PROXIMITÉ - ESP PLUR** - Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association Vies à Vies pour la réservation du gymnase du centre social espace pluriel les lundis hors période de vacances scolaires de 18h30 à 20h30 du 02/09 au 23/06/25 pour des répétitions compagnies théâtre forum.

**2024-42 - ANIMATION TERRITORIALE DE PROXIMITÉ - ESP PLUR** - Convention de partenariat avec l'association CLAIR pour la mise en place de séances de gymnastique douce et de moments conviviaux dans le gymnase et une salle d'activités de l'espace Pluriel. DU 24/09 au 26/06/25.

**2024-43 - ANIMATION TERRITORIALE DE PROXIMITÉ - ESP PLUR** - Convention de mise à disposition de locaux dans le cadre du dispositif DEMOS Avignon Provence, dispositif d'Education musicale par l'Orchestre à vocation sociale de la ville de Paris, porté par l'Orchestre National Avignon Provence afin d'accueillir le groupe extrascolaire de l'école primaire des Olivades pour des ateliers de pratiques musicales. Du 07/10 au 23/06/25 les lundis hors vacances scolaires.

**2024-44 - ANIMATION TERRITORIALE DE PROXIMITÉ- ESP PLUR** - Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association Intervalles Shiatsu pour un atelier d'initiation au DO In/Gestion du Stress avec un groupe d'habitants des quartiers QPV et du secteur rocade et ses alentours. Les mardis du 01/10 au 17/12/24.

**2024-45 - MOYENS GÉNÉRAUX** - Convention d'adhésion à la centrale d'achat du syndicat mixte Val d'Oise Numérique (VONum) - Focus Numérique -centrale d'achat territoriale - pour fixer les modalités d'adhésion.

**2024-46 - ANIMATION TERRITORIALE DE PROXIMITÉ - ESP PLUR** - Convention pour la mise à disposition de salles pour l'organisation d'ateliers sociolinguistiques à des habitants ne maîtrisant pas la langue française au Complexe Socio-culturel de la Barbière (10 Av du Roi Soleil) les lundis, les mardis et les jeudis.

**2024-47 - GRANDIR ENSEMBLE - PETITE ENFANCE** - Convention relative à l'échange de données à caractère personnel entre le Département de Vaucluse, France Travail, UP Ventoux, la Mission Locale Jeunes du Grand Avignon et le CCAS d'Avignon dans le cadre du dispositif de crèches à vocation d'insertion professionnelle AVIP.

**2024-48 - ANIMATION TERRITORIALE DE PROXIMITÉ - ESP PLUR** - Convention pour la mise à disposition du centre de vacances et de loisirs « Les Tamaris » au lieu-dit « Calanque des Tamaris » situé à la Couronne à Martigues géré par la commune de l'Isle sur la sorgue du 15/07/2024 au 20/07/2024 au profit du centre social Espace Pluriel.

**2024-49 - GRANDIR ENSEMBLE - PETITE ENFANCE** - Avenant N°1 au règlement de fonctionnement des structures d'accueil de type "crèche collective ou familiale" gérées par la Direction grandir ensemble précisant l'ajout d'une journée pédagogique, la rédaction des contrats sur 12 mois et la modernisation des transmissions.

**2024-50 - GRANDIR ENSEMBLE - PETITE ENFANCE** Avenant N° 1 portant sur la reconduction de la convention définissant les modalités de réservation de berceaux par la Préfecture de Vaucluse dans la structure d'accueil "Pirouette" à compter du 01/09/24 jusqu'au 31/08/2025 ainsi que la revalorisation de son montant avec une participation de 8 190 € au financement annuel.

**2024-51 - GRANDIR ENSEMBLE - PETITE ENFANCE** Convention définissant les modalités de réservation d'une place au sein de la structure Chapy-Chapo, à partir du 01 septembre 2024 jusqu'au 31 août 2025 avec possibilité d'être révisée et reconduite deux fois pour une durée d'un an. La Préfecture de Vaucluse finance la place annuellement de date à date à hauteur de 8000 euros pour la première année.

#### RELEVES DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24/07/2024

N° de Décision	N° de dossier	date de la Commission permanente	service	Objet de la demande	Montant de l'aide demandée	Décision de la Commission Permanente	Montant de l'aide accordée
2024.CP.15	2024,CP,IS,05	24/07/2024	Inclusion Sociale	Demande d'aide financière : frais de déménagement	1 194,00 €	ACCORD	1 194,00 €
2024.CP.16	2024,CP,IS,06	24/07/2024	Inclusion Sociale	Demande d'aide financière : crémation animal	99 €	ACCORD	99 €
				<b>Total aides demandées</b>	<b>1 293,00 €</b>	<b>Total aides accordées</b>	<b>1 293,00 €</b>

#### DELIBERATIONS

**Délib. N° 2024\_55** DIRECTION ATP – CENTRE SOCIAL ESPACE PLURIEL - Signature de la convention bipartite entre le C.C.A.S et la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse : subvention Alsh Extrascolaire -Bonus territoire CTG offre nouvelle : complément inclusif.

Le présent avenant de portée générale vient modifier la convention d'objectifs et de financement établie le 23/05/2024 et permet de mettre en œuvre l'ensemble des évolutions de financement prévu par la convention. Il a pour objectif d'intégrer à la convention d'objectifs et de financement en cours de validité entre la Caf et le gestionnaire en fonction des modalités techniques de calcul de cette subvention et des financements complémentaires précisés dans les modalités de mise en place des mesures nouvelles.

La Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 de la branche Famille met en place de nouvelles modalités de financement à destination des Alsh Extrascolaire visant à soutenir le développement de l'offre d'accueil de loisirs, à renforcer les démarches inclusives et à simplifier les modalités de soutien de la branche Famille par : le complément inclusif Alsh, La possibilité de financer les développements d'activité dans ces accueils via le bonus territoire CTG.

Le présent avenant, prend effet à compter du 01/01/2024 et jusqu'au 31/12/2028.

#### APPROUVÉE

**Délib. n° 2024\_56** DIRECTION ATP – CENTRE SOCIAL ESPACE PLURIEL - Validation de la convention entre le C.C.A.S et le Comité Départemental de l'UFOLEP pour l'organisation d'activités sportives pour un public adulte/senior de l'Espace Pluriel.

Dans le cadre de ses actions, l'Espace Pluriel organise des activités physiques et sportives à destination de tous ses publics. Activité de découverte et de loisir sans but de compétition (Steps / Abdos / Fessiers).

Le centre social et culturel souhaite renouveler un partenariat avec le Comité départemental de l'UFOLEP pour la période suivante : 16 septembre 2024 au 20 juin 2025 soit 32 séances.

Cette convention porte sur l'organisation d'une séance hebdomadaire de 1h30 d'activités physiques et sportives, au tarif de 35€ de l'heure TTC.

- Période 1 : septembre 2024 à décembre 2024

Nombre de séances : 12 séances de 1h30

Montant : 630€ TTC

- Période 2 : janvier 2024 à juin 2024

Nombre de séances : 30 séances de 1h30

Montant : 1050€ TTC

A ce tarif horaire s'ajoute le montant annuel de 187.25€ TTC au titre de l'affiliation à l'UFOLEP et l'adhésion ADHESION UFOPASS pour 12 participantes d'un montant de 49.20€TTC.

Ces activités sportives hebdomadaires animées par UFOLEP se dérouleront dans la salle polyvalente du Complexe Socioculturel, 10 Avenue du Roi Soleil à AVIGNON, le lundi de 14h00 à 15h30 (hors périodes vacances scolaires).

Madame Zinèbe HADDAOUI ne prend pas part au vote.

## APPROUVÉE

### **Délib. N° 2024\_57 DIRECTION ATP – CENTRE SOCIAL ESPACE PLURIEL - Signature de la convention cadre pluri annuelle 2024/2027 de partenariat entre la CARSAT SUD-EST et le Centre Social et Culturel Espace Pluriel.**

Depuis 2015 la Carsat Sud-Est, les centres sociaux adhérents direct à la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France (FCSF) en PACA-Corse, tissent des liens étroits autour d'un objectif commun : **développer des réponses territoriales adaptées aux enjeux du vieillissement territoire et de la solidarité entre les âges.**

La présente convention propose de, déployer, structurer, évaluer et qualifier une mission Vieillesse au sein du centre social avec pour objectif de consolider le partenariat sur les territoires et de construire des réponses globales et durables pour un vieillissement actif en santé des populations accompagnées.

Elle a pour objet de consolider un partenariat entre la Carsat Sud-Est et le centre social sur son territoire d'intervention, pour asseoir une mission vieillesse par un programme d'actions adapté aux enjeux du vieillissement et de la solidarité entre les âges sur son territoire d'intervention.

Le programme d'actions proposé par le centre social et culturel Espace Pluriel s'inscrira dans les enjeux prégnants suivants :

- Promouvoir le lien social : lutter contre l'isolement, favoriser la citoyenneté, le bénévolat le pouvoir d'agir
- Encourager la prévention santé et le vieillissement actif
- Accompagner au passage à la retraite, à l'accès aux droits
- Soutenir l'intergénérationnel et la grand-parentalité
- Faciliter l'autonomie numérique
- Renforcer « l'aller vers » les retraités isolés et fragilisés et appuyer la création d'actions hors les murs (bailleurs sociaux, lieux de vie collectifs, etc.).
- 

La CARSAT SUD – EST s'engage à verser au Centre Social et Culturel Espace Pluriel une subvention de 5 000 € (*cinq mille euros*) pour la réalisation du projet décrit à l'article 1 sous réserve des fonds attribués par la CNAV pour l'exercice 2024.

## APPROUVÉE

### **Délib. n° 2024\_58 DIRECTION GRANDIR ENSEMBLE – SERVICE PETITE ENFANCE - Autorisation de signature d'une convention de partenariat entre le CCAS d'AVIGNON et Éric Moreau, gérant de « LA PETITE FERME ».**

Le service petite enfance par l'intermédiaire de ses crèches et du relais petite enfance, propose des activités d'éveil et de découverte de la nature destinées aux enfants accueillis.

A ce titre, le service petite enfance sollicite la venue de la Petite Ferme au sein de 2 de ses structures. Offrant ainsi aux enfants du multi-accueil et de la crèche familiale Farfantello, du multi-accueil Dorémi, et aux

assistantes maternelles fréquentant le Relais petite enfance un contact avec la nature par l'approche des animaux de la ferme : vache, ânes, chèvres, moutons, oies, canards, dindons, poules, lapins, chiens, accompagnés des petits de l'année.

La visite se fait au milieu des animaux, sans cage ni barrière afin de les voir, de les approcher, de les toucher. Ces animaux vivent en totale proximité et ont cette habitude depuis leur naissance, ce qui permet de les aborder en totale sécurité.

La campagne s'installe dans la ville sur une journée entière de 9h à 17h, à la crèche Farfantello et une autre journée à la crèche Dorémi, permettant aussi aux familles, si elles le souhaitent, de partager un moment de complicité avec leurs enfants et les équipes.

Le cout total pour ces 2 prestations est de 1440.00 € TTC

## APPROUVÉE

**Délib. n° 2024\_59    DIRECTION GRANDIR ENSEMBLE – SERVICE PETITE ENFANCE - Autorisation de signature d'une Convention avec « FG FORMATION » pour l'accompagnement des assistantes maternelles du Relais petite enfance (RPE) et de la crèche familiale en journée pédagogique.**

La professionnalisation et la valorisation du métier d'assistante maternelle est l'objectif principal du RPE fixé convenu avec la CAF. Les responsables du RPE et de la crèche familiale, sur une idée des professionnelles de l'accueil à domicile, organisent une journée pédagogique le samedi 12 octobre 2024, dans un village du Haut Vaucluse avec des apports pédagogiques qui seront assurés par Madame Florence GOMEZ.

**L'objet de la convention concerne pour cette journée, l'apport théorique et l'encadrement des ateliers assurés par Madame Florence GOMEZ, intervenante pour « FG FORMATION ».**

L'intervention théorique en matinée, d'une durée de deux heures, sera dispensée dans une salle polyvalente non loin du lieu prévu pour la randonnée. Les ateliers de remise en question des pratiques sont prévus sur la durée de l'après-midi. Un repas commun sous forme de pique-nique tiré du sac et une randonnée encadrée par une guide certifiée compléteront le programme de la journée.

Les objectifs sont :

- Apporter des connaissances théoriques, augmenter les compétences.
- Soutenir la cohésion du groupe des professionnelles de l'accueil à domicile.
- Approfondir le lien partenarial et les échanges entre assistantes maternelles indépendantes et crèche familiale.
- Favoriser le mouvement, la prise en compte des besoins du corps, la santé des professionnelles.
- Proposer une activité plaisante dans le cadre du travail

Le RPE et la crèche familiale constitueront un groupe d'une trentaine de professionnelles encadrées par les responsables des deux services éponymes.

L'intervention est facturée à 330€ pour le CCAS.

## APPROUVÉE

**Délib. n° 2024\_60    DIRECTION GRANDIR ENSEMBLE – SERVICE PETITE ENFANCE - Convention entre le CCAS et la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON (Opéra).**

Dans le cadre de la charte nationale d'accueil du jeune enfant et de ses missions en faveur de l'éveil culturel et artistique des enfants de la crèche collective et familiale Farfantello ainsi que du Relais Petite Enfance, le CCAS d'Avignon souhaite mettre en place un partenariat avec l'Opéra Grand Avignon

La présente convention a pour objet d'organiser l'intervention de la professionnelle, musicienne de l'Opéra Grand Avignon qui interviendra à la crèche pour des ateliers de chant lyrique destinés aux enfants et aux professionnelles dans le cadre d'un éveil culturel et artistique.

Les séances se dérouleront à la crèche Farfantello, 1930 chemin de Massillargues, 84000 Avignon.

**Les dates des interventions sont envisagées les :** 08/10/2024, 22/10/2024, 05/11/2024, 20/11/2024, 03/12/2024, 17/12/2024, 07/01/2025, 28/01/2025.

Les séances auront lieu pendant deux heures en matinées pour deux groupes d'enfants accompagnés de leurs assistantes maternelles ou référentes.

Les dates de février à juin 2025 seront fixées ultérieurement.

Ce partenariat ne fera pas l'objet d'une facturation.

### **APPROUVÉE**

**Délib. n° 2024\_61 DIRECTION RESSOURCES HUMAINES - Création d'un poste d'Éducateur de jeunes enfants à temps complet.**

Afin de gérer les effectifs au plus près des besoins, compte tenu des mouvements de personnel et de la réorganisation des multi-accueil Persil et Champfleury, il est proposé au conseil d'administration la création d'un nouvel emploi.

Il est soumis à votre approbation la :

- Création d'un poste d'Éducateur de Jeunes Enfants à temps complet (IBI 444 - IBT 714)

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

- D'approuver la création d'emploi citée plus haut
- D'approuver le tableau des effectifs présenté en annexe

1. Dit que la dépense totale sera inscrite au budget principal du CCAS de la manière suivante :

- ▶ Chapitre : 012 Service : 113 Article : 64111-64131 Fonction : 020

### **APPROUVÉE**

**Délib. n° 2024\_62 DIRECTION FINANCES : Marché public - Avenant – Fourniture de repas préparés en liaison froide et de goûters pour les structures petite enfance – Autorisation de signature.**


Le Centre Communal d'Action Sociale a conclu le 11 août 2022 avec la société ANSAMBLE un marché de fourniture de repas préparés en liaison froide et de goûters pour les structures de petite enfance pour les 4 années à venir. L'exécution du marché a débuté le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Le montage retenu pour ce marché est celui de l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire et les montants contractuels du marché sont les suivants :

- Montant minimum : 200 000 € HT / an
- Montant maximum : 400 000 € HT / an
- 

Le périmètre des prestations objet de l'accord-cadre comprend la fourniture et la livraison des goûters et repas.

La date de révision des prix qui interviendra au 01 septembre de chaque année du marché et l'indice trimestriel du taux de salaire horaire des ouvriers, doivent être actualisés.



Ces modifications, qui impactent l'article 4-4 du cahier des clauses administratives particulières, doivent être contractualisées par voie d'avenant.

**APPROUVÉE**

**Délib. N°2024\_63 DIRECTION VILLE AMIE DES SENIORS – CLIC : Convention de partenariat entre le CCAS et l'ASEPT PACA (Association Santé, Education et Prévention dur les Territoires PACA).**

L'ASEPT PACA assure la promotion et la réalisation d'actions de prévention et d'éducation en santé pour contribuer à la politique régionale de santé publique, en lien avec l'ARS et les Conférences des financeurs de la région.

Dans le cadre des activités proposées tout au long de l'année par le service lien social de la direction Ville amie des Séniors, le CLIC et l'Espace Pluriel, il est proposé d'acter avec l'ASEPT PACA un partenariat au travers d'un programme d'actions de prévention.

Cette convention signée pour un an sera renouvelée par tacite reconduction.

Chaque année une nouvelle planification est proposée, qui fait l'objet de l'avenant (intitulé annexe 1).

Le déroulement des actions est placé sous la responsabilité d'un intervenant professionnel diligenté par l'ASEPT PACA.

Le CCAS quant à lui, met à disposition des locaux, se charge du repérage du public, de la communication, de la gestion des inscriptions et du suivi du partenariat.

Chaque atelier accueille entre 10 et 18 personnes, âgées au minimum de 60 ans.

Les ateliers seront échelonnés de janvier à décembre 2025.

**APPROUVÉE**

## QUESTIONS DIVERSES



*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.*

APPROBATION DU COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE  
 DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
 DU 18/09/2024

Avignon, le 13/10/2024

SIGNATURES DES ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

<p><b>Mme Cécile HELLE,</b>          Maire d'Avignon,          Présidente du CCAS</p> <p style="text-align: center;"><b>EXCUSÉE</b></p>	<p><b>Mme Anne-Catherine LEPAGE,</b>          Conseillère municipale, déléguée au CCAS          et aux solidarités locales</p> 
<p><b>M. Claude NAHOUM</b>          1er Adjoint, délégué à la ville éducative,          culturelle et solidaire</p> 	<p><b>Mme Zinèbe HADDAOUI,</b>          Adjointe, déléguée à la ville fraternelle,          active et sportive</p>
<p><b>Mme Martine CLAVEL,</b>          Adjointe, déléguée au quartier Est</p>	<p><b>Mme Martine BAREL,</b>          Conseillère municipale</p>
<p><b>Mme Henriette ARRIVETS-MERIT</b>          Personne qualifiée actions de prévention,          d'animation et de développement social</p> 	<p><b>Mme Nadine GARNIER</b>          représentante des associations personnes          handicapées</p> 
<p><b>Mme Christine MARIN,</b>          représentante des associations familiales</p> 	<p><b>Mme Nadia SENNOUR</b>          représentante des associations d'insertion          et lutte contre les exclusions</p> 
<p><b>Mme Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL</b>          représentante des associations Seniors</p> 	